



OBJET	N°
Procès-verbal du Conseil Municipal de Volesvres Séance du 7 avril 2025	2025/PV/02

L'an **deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril à vingt heures**, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Date de Convocation : 19 février 2025

En exercice : 14

Présents : 10

Richard PERRIER, Jean-Noël DUCRET, Martine COUEGNAS, Guillaume ALLOIN, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILLIERE (arrivée à 20h15), Alain DEROCHE, Marie-Laure MENTEUR-PETIT, Gilles MICHEL, Marie-Claire THÉRÉAU.

Absents : 4

Gaëlle GORDAT excusée (pouvoir donné à Martine COUEGNAS), Julien NARBOUX excusé, David PIERRE excusé, Jean-Baptiste ROUX excusé.

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du 06 FEVRIER 2025**
2. **Approbation du Compte Financier Unique 2024**
3. **Affectations des Comptes de Résultats 2024**
4. **Budgets Primitifs 2025**
5. **Vote des taux imposition 2025**
6. **Concertation Public ZAER 2^{ème} vague**
7. **Adhésion contrat collectif frais de santé proposé par le CDG**
8. **Adhésion au contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire) proposé par le CDG**
9. **Questions diverses**

Point rajouté à l'ordre du jour :

- **Vote du prix du mètre carré de la parcelle**

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

1. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL N°1 :**

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 février 2025

2. **APPROBATIONS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024**

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs des budgets Principal, Assainissement et Lotissement. Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de

Monsieur Jean -Noël DUCRET, le Conseil Municipal examine et approuve les comptes financiers

CFU COMPTE PRINCIPAL 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)
Résultats Clôture 2023		217 261,42 €		372 360,83 €		589 622,25 €
credits de report						
Opération 2024	332 176,19 €	61 113,35 €	388 071,36 €	427 264,16 €	720 247,55 €	1 077 999,76 €
Résultat 2024		271 062,84 €		39 192,80 €		-231 870,04 €
Résultats Clôture 2024		- 53 801,42 €		411 553,63 €		357 752,21 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		- 53 801,42 €		411 553,63 €		357 752,21 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)
Résultats Clôture 2023		8 186,00 €		60 146,80 €		68 332,80 €
Opération 2024	1 678,00 €	3 836,00 €	4 844,00 €	9 640,18 €	6 522,00 €	13 476,18 €
Résultat 2024		2 158,00 €		4 796,18 €		6 954,18 €
Résultats Clôture 2024		10 344,00 €		64 942,98 €		75 286,98 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		10 344,00 €		64 942,98 €		75 286,98 €

COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT 2024

Libellés.	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)	Dépense ou déficit (2)	Recette ou excédents (2)
Résultats Clôture 2024				4 168,66 €		4 168,66 €
Opération 2024	155 379,51 €	155 379,51 €	138 825,81 €	143 503,35 €	294 205,32 €	298 882,86 €
Résultat 2024				4 677,54 €		4 677,54 €
Résultats Clôture 2024				8 846,20 €		8 846,20 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS				8 846,20 €		8 846,20 €

Après l'adoption des comptes, Monsieur le Maire fait lecture du document établi par Mme DARD du Trésor Public détaillant les indicateurs financiers de la gestion 2024 et leur évolution. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent pas d'observation.

3 AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	217 261,42€		-271 062,84€		-53 801,42€
Fonctionnement	372 360,83€		39 192,80€		411 553,63€
TOTAL I	589 622,25€		-231 870,04€		357 752,21€
II - Budgets des services à caractère administratif					
37300-LOTISSEMENT VOLESVRES					
Investissement					
Fonctionnement	4 168,66€		4 677,54€		8 846,20€
Sous-Total	4 168,66€		4 677,54€		8 846,20€
TOTAL II	4 168,66€		4 677,54€		8 846,20€
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
36300-ASSAINISSEMENT DE VOLESVRES					
Investissement	8 186,00€		2 158,00€		10 344,00€
Fonctionnement	60 146,80€		4 796,18€		64 942,98€
Sous-Total	68 332,80€		6 954,18€		75 286,98€
TOTAL III	68 332,80€		6 954,18€		75 286,98€
TOTAL I + II + III	662 123,71€		-220 238,32€		441 885,39€

4.APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2025 pour le budget principal, lotissement et assainissement, établi en collaboration avec la commission des finances, compte tenu des éléments financiers qui lui ont été fournis par les services préfectoraux et la direction des services fiscaux, tant en ce qui concerne certaines dépenses que certaines recettes,

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitif 2025 ainsi :

Budget Principal

Section de fonctionnement	Recettes :	756 458,98 €
	Dépenses :	756 458,98 €
Section d'investissement :	Recettes :	1 395 015,21 €
	Dépenses :	1 395 015,21 €

Budget Lotissement

Section de fonctionnement :	Recettes :	145 804.35 €
	Dépenses :	145 804.35 €
Section d'investissement :	Recettes :	149 057.15 €
	Dépenses :	149 057.15 €

Budget Assainissement

Section de fonctionnement :	Recettes :	74 620.98 €
	Dépenses :	74 620.98 €
Section d'investissement :	Recettes :	14 180.00 €
	Dépense :	14 180.00€

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal, après discussion entre les conseillers et le Maire

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

✎ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **4,98 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,13 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15,40 %**

6. CONCERTATION PUBLIQUE ZAER 2^{ème} vague

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il indique, qu'après concertation du public, les communes doivent identifier, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER) et les transmettre au référent préfectoral, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale.

Un registre de concertation en mairie permettant au public de formuler ses observations a été mis à disposition. Il n'y a eu aucune concertation du registre.

7. ADHESION CONTRAT COLECTIF FRAIS DE SANTÉ PROPOSÉ PAR LE CDG

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal par délibération du 7 avril 2025, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique

Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Définir la participation en tant qu'employeur ; A compter du 1^{er} janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois.

Après discussion, le conseil municipal décide de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Volesvres à compter du 1^{ER} janvier 2025.**
- **Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de : 15 EUROS par contrat et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.**

8. ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE (maintien de salaire) PROPOSÉ PAR LE CDG

De même que pour le contrat collectif de frais de santé le maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **90 % ou 95 %** des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Après discussion, le conseil décide de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Volesvres**
- **Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de : 50%**

9. Questions diverses

a) Remerciements Resto du cœur

Les restaurants du cœur remercient la commune de Volesvres pour avoir offert un caddie de 110€ de denrées alimentaires de première nécessité.

b) Don du sang

Lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale des donneurs de sang du 13/03/25 il a été rappelé de donner son sang, car la banque du sang est en manque. La France dépend en grande partie des États-Unis notamment pour les besoins en plasma.

c) Prix pour fleurissement et décoration de Noël

Le département de Saône et Loire a attribué un prix à la Commune de Volesvres pour le fleurissement et les décorations de Noël.

Nous remercions les agents et les bénévoles pour leur investissement.

d) Refuge SIVU

Lors de la réunion des membres du comité syndical intercommunal du Charolais Brionnais du refuge fourrière de Gueugnon il a été décidé de l'augmentation de la cotisation à 0.98€ à 1,17€ par habitant. Cette augmentation était nécessaire pour faire face aux travaux de toitures, menuiseries et réhabilitation électrique au refuge.

En 2024, le refuge a accueilli 177 animaux dont 81 chiens et 96 chats, 35 adoptions, 29 chiens, 6 chats.

e) Renouvellement contrat

Le contrat aidé de Madame Pain Adeline se terminera le 13 Mai 2025.

A la vue de l'évolution de Mme PAIN Adeline le renouvellement pour 6 mois a été accepté.

f) Dossier Grande Salle

Le dossier de subvention auprès de l'Etat pour le projet de la rénovation de la Grande Salle avait été déposé au DETR et maintenant nous devons déposer un dossier au Fond Vert.

Malgré les lourdeurs administratives le Conseil Municipal garde espoir d'un financement.

La demande de permis a été déposée

g) Ciné Plein Air

La commune de Volesvres organise un rassemblement avec la photo des habitants de Volesvres suivi de la diffusion d'un film en plein air le 07 Juin prochain ; le titre du film choisi est « Antoinette dans les Cévennes ». Cet événement marquera l'ouverture du camping et de la saison touristique.

h) PLUi

Le PLUi sera voté le 15 Mai 2025 par la Communauté de communes, il sera modifiable dès le lendemain, une enquête publique sera menée et la commune aura 3 mois pour délibérer.

i) Terrain kiné

Concernant la vente du terrain au cabinet de kinésithérapie OMK Santé, Mr le Maire a un rendez-vous avec le notaire, le prix de vente du terrain a été fixé à 21€TTC.

j) Ponts

Nous avons deux ponts fragilisés sur le canal qui sont à réhabiliter, le pont de Passanges et le pont des Halliers. Une étude est en cours pour les priorités à définir et l'organisation à trouver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

